



Prime de conduite A.S

Nouvelle victoire CGT FTDNEEA !



Notre organisation syndicale revendique depuis 2024 l'évolution de la prime de conduite versée aux éboueurs conducteurs de petits engins.

L'objectif était d'**obtenir une reconnaissance de la qualification** de ces personnels par le versement d'un montant forfaitaire de 300 euros mensuels sans condition de présence.

Une lutte gréviste en 2024 à l'appel de la CGT FTDNEEA a permis une première avancée par l'augmentation de la prime journalière de 12€25 à 13€50 (soit pour un mois de 20 jours de conduite 25 € de plus par mois).

Nous avons relancé la bataille par la grève de novembre 2025, ce qui a permis d'obliger la Ville à ouvrir de nouvelles négociations.

Après de nombreuses réunions, l'exécutif municipal a fini par céder sur une partie importante de notre revendication lors de l'audience bilatérale avec la DRH du 19 mars 2026 :

- **Mise en place d'une prime forfaitaire de 245€ / mois en remplacement des 13€50 :**
 - **Les RTT seront pris en compte comme jours de présence ;**
 - **Les périodes de CA n'induiront plus d'abattement sur le montant ;**
 - Seuls les arrêts maladie, AT et autres absences auront des conséquences sur le montant.

Concrètement, un agent pourra bénéficier de la totalité de sa prime lorsqu'il est en congés.

Comparaison des montants annuels passés et futurs :

	Prime 13€50 / jour	Forfait 245€ mensuel
Montant annuel	2 700 €	2 940 €

La CGT FTDNEEA n'abandonne pas la revendication initiale sur le montant de 300€ et sur l'absence totale d'abattement mais l'amélioration obtenue est déjà une avancée importante pour les personnels.

La CGT FTDNEEA va rapidement interpeler le nouvel exécutif municipal pour le reste de nos revendications : Indice terminal 690, régimes indemnitaires STEA et SMM, transfert des TSON/A dans la Maitrise, remunicipalisation, etc..

Seule la lutte paye !!!

Paris, le 23 mars 2026



CGT FTDNEEA Bourse du travail 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris
mail : cgt.ftdneea@gmail.com Site : <https://ftdneea.cgtvilledeparis.fr>

